



QUESTION ECRITE (art. 41 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du 23.03.2026

Sécurisation du carrefour route de la Vallée / route de Morgins

Le carrefour situé sur la route cantonale de la Vallée, entre l'ancien hôpital et le tunnel de contournement, à la jonction avec la route de Morgins en provenance de l'église, est reconnu comme particulièrement dangereux.

Plusieurs accidents s'y sont produits ces dernières années, dont un accident mortel récemment, ce qui suscite une vive inquiétude au sein de la population.

Nous sommes conscients que cet axe ne relève pas de la compétence de la municipalité. Toutefois, ce carrefour se situe sur le territoire de notre commune et, à ce titre, il nous paraît légitime que les préoccupations des habitantes et habitants de Monthey puissent être relayées auprès des instances compétentes.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes au Conseil municipal :

Le Conseil municipal a-t-il été informé par les instances compétentes de projets ou de mesures visant à améliorer la sécurité de ce carrefour ?

Des études ou analyses ont-elles été réalisées récemment concernant la dangerosité de ce carrefour ?

Le Conseil municipal a-t-il entrepris, ou envisage-t-il d'entreprendre, des démarches auprès des instances compétentes afin de demander des mesures de sécurisation supplémentaires ?

Au vu de la gravité des accidents survenus et du risque persistant pour les usagers, il apparaît essentiel que des mesures concrètes puissent être étudiées sans délai.

Nous remercions le Conseil municipal pour l'attention portée à cette question et pour les démarches qu'il pourra entreprendre.

Nom prénom : Dan Solioz

Représentant le parti / groupe : Monthey Demain

Date : 23.03.2026

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général